

*Mairie de Baneins
Place Jean Durand
01990 BANEINS*

COMMUNE DE BANEINS

01990

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 MAI 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GRANGE, Maire.

Etaient présents :

Ginette BROYER, Marie Flore CARTIER, Yves DECHEQ, Jean-Marc DUBOST, Jean Pierre GRANGE, Marie Claude IMBERT, Patrice JANODET, Agnès JUBAN, Sandrine MENDES FERREIRA, Dominique SIMONETTI, Laetitia VANTHOURNOUT, René VERNAY.

Etaient excusés :

Didier VIEILLARD qui donne pouvoir à Dominique SIMONETTI.

Absent non excusé :

Fabyen RIGOTTO

Secrétaire de séance :

Madame Laetitia VANTHOURNOUT

Nombre de présents :

12 de la délibération n°D2017_28 à D2016_032

Nombre de votants :

12 de la délibération n°D2017_28 à D2016_032

Date de convocation : 02 mai 2017

Date de transmission à la préfecture des extraits de délibération : 10 mai 2017

Date de publication du compte rendu : 12 mai 2017

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

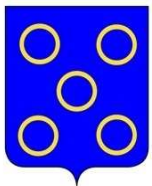
Le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du conseil du 10 avril 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire énonce les affaires inscrites à l'ordre du jour en suivant le rang d'inscription aucune réclamation n'est faite et demande l'inscription à l'ordre du jour le choix d'un emprunt.

Virement de crédit pour le règlement du dépôt de garantie à l'entreprise

FONTAINE :

Monsieur le maire informe l'assemblée du crédit insuffisant en investissement concernant l'opération n°1146 « local technique » pour régler la retenue de garantie de l'entreprise FONTAINE d'un montant de 102,81 €.



COMMUNE DE BANEINS

01990

Le conseil municipal décide la décision modificative permettant le transfert de crédit comme suit :

C/020 « dépenses imprévues d'investissement » - 103,00 €
C/ 2313 opération 1146 « local technique » + 103,00 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Virement de crédit pour l'équilibre du budget assainissement :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les crédits nécessaires pour l'équilibre du budget en assainissement ne sont pas ouverts et qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

- Compte 213/ opération 20 « Séparatif village » - 5 000,00 €
- Compte 1391 « Subvention d'équipement » + 5 000,00 €*

Le conseil vote à l'unanimité le virement de crédit ci-dessus.

Dossiers de subvention de réserve parlementaire :

Monsieur le Maire rappelle l'orientation municipale, déjà exprimée au budget, de mettre en place la numérotation et plaques de rue sur la commune afin de faciliter l'adressage de la fibre et l'intervention des secours et livreurs ainsi que l'acquisition de matériel informatique pour l'école élémentaire et maternelle.

Le montant estimé pour la mise en place de ces projets :

- dénomination des voies, adressage et fourniture de panneaux et plaques de rue s'élevant à **18 426,40 € HT soit 22 111,68 € TTC.**

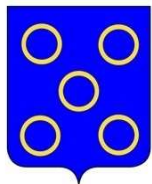
- l'achat de matériel pour la classe numérique s'élevant à **5 878,34 € HT soit 7 054,01 € TTC.**

Monsieur le Maire, précise du possible financement de ces opérations « numérotation et plaques de rue » et « achat de matériel pour la classe numérique » au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les programmes de financement ci-après et autorise le Maire à solliciter à hauteur maximale au titre de la réserve parlementaire :

- numérotation et plaques de rue :

	Dépense HT	Recettes	
Acquisition	18 426,40 €	Réserve parlementaire	5 000,00 €
		Reste à la charge de la commune	13 426,40 €



Mairie de Baneins
Place Jean Durand
01990 BANEINS

COMMUNE DE BANEINS

01990

- achat de matériel pour la classe numérique :

	Dépense HT	Recettes	
Acquisition	5 878,34 €	Réserve parlementaire	1 800,00 €
		Autre organisme	2 939,16 €
		Reste à la charge de la commune	1 139,40 €

- **Révision de loyers du logement de la Cure :**

Le loyer de de Mme BOUQUIN Angélique est augmenté en fonction du nouvel indice de référence des loyers qui est à + 0,51 %.

Soit un loyer au 1^{er} juin 2017 de 312,22 € par mois.

Demande d'un administré au sujet d'un raccordement au tout à l'égout :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un administré qui a fait construire deux maisons souhaite ne payer qu'une taxe de raccordement à l'égout. Après débat, les membres du conseil décident à l'unanimité que le règlement doit être appliqué (délibération prise en conseil le 11 juin 2012) et qu'aucune dérogation n'est possible. Cette personne devra s'acquitter de la somme de 1 500 € par maisons sachant que cette somme correspond à la date de dépôt des permis de construire en 2012 et 2013 .

Cette taxe de raccordement a été révisée par délibération en date du 1^{er} décembre 2014 et s'élève désormais à 2 500 €.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le secrétariat de Mairie sera fermé du lundi 15 mai au vendredi 19 mai 2017.
- ✓ Monsieur le Maire informe que les travaux d'insonorisation de la cantine seront réalisés par l'entreprise IIMT pour un montant de 3 758 € HT.
- ✓ Monsieur le Maire signale au conseil qu'une proposition aux Consorts Bollet a été faite pour l'achat d'une partie de la parcelle A 845 pour la somme de 3 000 € en vue de l'élargissement du chemin qui mène au plan d'eau. Le notaire doit recontacter la commune à ce sujet.
- ✓ Un souffleur et une échelle ont été commandés pour l'employé communal.

La séance est levée à 22 H 00